

Obtenir une attestation officielle de la fédération :

- l'association reçoit un dossier de reconnaissance comprenant une présentation du label et un autocollant officiel ;
- un courrier de la fédération est envoyé à l'environnement institutionnel ;

Appartenir au réseau éducation/insertion de la fédération :

- bénéficiaire d'informations concernant « le sport et la cohésion sociale » ;
- bénéficiaire d'outils développés par la fédération ;
- figurer dans la liste des clubs labels du site Internet fédéral.

Bénéficiaire d'avantages matériels :

- des places pour les compétitions se déroulant en France ;
- les kits du karatéka citoyen, de la semaine des copains, du karaté au féminin ;
- des aides matérielles ponctuelles de la part de la fédération.